LA LETTRE





LE SERVICE PUBLIC DE L'ENERGIE DE LA SOMME - N°1 / AVRIL 2018

TERRITOIRE D'ÉNERGIE : NOUVELLEMARQUEDESSYNDICATS D'ENERGIE IMPLIQUÉS DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La Fédération Départementale d'Energie de la Somme ayant été labellisée « Territoire d'énergie » par la FNCCR, pour son implication dans la transition énergétique, vous lisez la première newsletter de la FDE80 éditée sous ce label.

Elle fera le point de l'actualité locale et nationale du secteur de l'énergie intéressant plus particulièrement les collectivités.

Nos syndicats, initialement dévolus à la réalisation de travaux, continuent à être des acteurs importants dans le domaine ; ils ont, en parallèle, développé de nouvelles activités ces dernières années : achats groupés d'énergie, éclairage public, distribution de gaz, mobilité propre, production en énergies renouvelables...



SOMME

Sous cette bannière, nous donnerons plus de visibilité à nos actions, toujours conduites au plus près des intérêts de nos adhérents et de nos territoires.

Nous vous tiendrons régulièrement informé de nos activités mais aussi des évolutions réglementaires du secteur de l'énergie.

Jean-Claude MORGAND Président de la FDE 80

Fédération Départementale d'Energie de la Somme 3 Rue César Cascabel Pôle Jules Verne 2 80440 BOVES 03 22 95 82 62 fde80@fde-somme.fr

Naissance de la SEM « Somme Energies »

Lors de son assemblée générale du 08/12/17, le comité de la FDE80 a approuvé les statuts de la société d'économie mixte « Somme Energies » créée pour favoriser la production en énergies renouvelables. La SICAE de la Somme et du Cambraisis, qui apporte 25% du capital, sera l'actionnaire au côté de la FDE80. La SEM est déjà sollicitée par de nombreux projets photovoltaïques, éoliens et de méthanisation dont elle souhaite favoriser l'émergence et l'appropriation par les territoires de la Somme.

Précarité : le chèque énergie arrive



Les tarifs sociaux de l'électricité et du gaz, c'est fini! A partir de fin mars, les consommateurs en situation de précarité énergétique (ceux dont la facture d'énergie représente plus de 10% du budget) recevront un « chèque énergie », pour les aider à payer leurs factures. Des factures au pluriel car ce chèque peut être utilisé à la fois pour la fourniture d'électricité et de gaz, mais aussi le fioul domestique, le bois, le gaz propane... Et également financer des travaux de rénovation énergétique. Seule exception : le plein d'essence ne peut pas être réglé avec ce chèque. Celui-ci sera adressé directement aux foyers concernés, sous conditions de ressources, à partir des informations transmises par les services fiscaux. Selon les revenus et la composition du foyer, l'aide s'établit entre 48 euros et 227 euros, avec une moyenne de 150 euros. Le chèque donne accès à des droits connexes: mise en service

gratuite, protection contre les réductions de puissance en hiver, abattement de 90% sur une remise en service après coupure.

Ce nouveau dispositif a été testé pendant plusieurs mois dans quatre départements (Ardèche, Aveyron, Côtes-d'Armor et Pasde-Calais). Le gouvernement a estimé que les des résultats étaient satisfaisants, permettant généralisation du chèque, conformément à la loi de transition énergétique. Les professionnels, dits « acceptants », seront tenus d'accepter ce chèque en guise de paiement. Plusieurs organismes ont critiqué le chèque énergie, observant qu'il risquait d'exclure de nombreux ayants-droit (perte du chèque, non utilisation...) et, dans certains cas, diminuait l'aide précédemment octroyée. Ainsi, dans les quatre départements tests, 173.000 chèques ont été envoyés mais seuls 135.000 ont été utilisés.









ENR avec biomasse limitée pour usage ment et stockage, le coût est estimé entre gaz (279 TWh), 75% ENR (317 TWh). 116 et 153 €/MWh, ce qui est élevé mais Pendant que s'élabore la programma- Elle tient compte d'un potentiel de pro- compatible avec une hausse attendue tion pluriannuelle de l'énergie (PPE), duction de 460 TWh renouvelables. de la fiscalité carbone, qui augmenteplusieurs filières proposent leurs Pour parvenir à une production de gaz ra mécaniquement le prix des énergies propres scénarios. Celui de GRTgaz, 100% verte, qui a aussi l'avantage éco- fossiles. 63 millions de tonnes de CO2 GRDF et de l'ADEME, « un mix de nomique d'être entièrement issue des seraient ainsi évitées chaque année, soit gaz 100% renouvelable en 2050 ? », se territoires, réduisant ainsi significative- un « gain » de « 12,6 milliards d'euros distingue à la fois par son ambition, se ment la dépendance énergétique, trois pour une valeur tutélaire du carbone passer entièrement d'une énergie fossile filières sont appelées à se développer. La de 20 €/t. en 2050 ». Enfin, ces modes pour la remplacer par un gaz identique méthanisation pourrait répondre à 30% de production, comme pour l'électricité mais écologique, et sa modestie, l'étude des besoins, avec les intrants d'origine «verte», modifieront substantiellement prévoyant en effet une réduction de la agricole, les bio-déchets, les résidus la gestion des réseaux, bien plus décenconsommation. Ainsi, selon l'ADEME d'algue... Dans une proportion sem- tralisée qu'aujourd'hui, sans toutefois (scénario énergie climat 2035-2050) le blable, le Power to gas maximiserait le imposer de lourds investissements. Le niveau de demande finale de gaz de ré- gaz de synthèse, contribuant à un mix coût des réseaux de collecte à construire seau en 2050 serait de l'ordre 300 TWh électrique 100% renouvelable. Enfin, représente « 2 à 3% du coût global », et contre 460 TWh aujourd'hui. L'étude viendrait la pyrogazéification du bois et il existe déjà des solutions techniques définit quatre scénarios : 100% EnR de ses dérivés, les combustibles solides pour rendre les réseaux de gaz bidirec-(293 TWh), 100% ENR avec pyroga- de récupération (CSR), à hauteur de tionnels. zéification haute (361 TWh), 100%M 40%. Intégrant production, achemine-



chaudières individuelles replacés, plus de 11.000 poids lourds ont été optimisés... Malgré quelques fraudes identifiées, et qui expliquent un renforcement des contrôles, les CEE restent le principal outil du pays pour améliorer l'efficacité énergétique.

La FDE80 aide les communes à valoriser les actions en groupant les dossiers de demandes et en gérant les démarches avec son partenaire sous contrat CAPITAL ENERGY. Faire parvenir le projet (devis non accepté) à la FDE80 par l'adresse mail dédiée aux CEE : fde80@capitalenergy.fr

Quatrième période des CEE

La quatrième période des certificats d'économie d'énergie est entrée en vigueur le 1er janvier 2018, pour une durée de quatre ans. Comme les précédentes, elle se traduit par une hausse significative du niveau d'obligations pour les fournisseurs concernés (électricité, gaz, essence, fioul...): 1.600 TWh cumac dont 400 TWh cumac spécifiquement liés à la précarité, soit un quasiment doublement par rapport à la période précédente (850 TWh cumac). Une hausse qui a eu un impact rapide sur le prix des CEE depuis la publication du décret en mai 2017 : après une longue

période où les certificats s'échangeaient en-dessous de 2 euros le MWh cumac, ils ont remonté significativement pour s'établir aujourd'hui aux alentours de 4 euros. En conséquence, les travaux qui peuvent être menés par les acteurs « éligibles » (dont les collectivités) retrouvent une solution de financement non négligeable. Dans le cadre d'un accompagnement par un « territoire d'énergie », les CEE collectés peuvent être additionnés pour atteindre plus rapidement les seuils de dépôts, valorisant ainsi de petites opérations. Depuis la création des CEE en 2005, quelque 370.000 logements ont été isolés, 160.000



pour véhicules électriques et hybrides rechargeables opérationnelles sur le territoire de la Somme (soit

200 possibilités de recharge), posées par la FDE80. Une cinquantaine de bornes supplémentaires dont la pose est en cours ou est programmée viendront compléter le maillage au cours du premier semestre 2018. Consultation emplacement et disponibilité sur application « freshmile charge » disponible sur Goggle play ou App store. Un projet départemental retenu au titre des Investissements d'Avenir de l'Etat subventionné par l' ADEME.

Bornes publiques de recharge PCAET l'apport des territoires d'énergie

La construction des PCAET, attendus au 31 décembre 2018, doit maintenant passer très rapidement au stade des études prospectives puis au plan d'actions. Pour répondre aux enjeux légaux et aux besoins des collectivités, 2 niveaux de services sont proposés par la FDE 80 :

- Etude de planification énergétique (EPE) qui est un diagnostic du territoire, incluant une concertation avec les acteurs locaux, une définition d'une stratégie territoriale et du plan d'actions énergies et réseaux à l'aide de l'outil PROSPER, il représente la partie «énergie » d'un PCAET soit 50% de la démarche prise en charge par la Fédération,

- Assistance à maitrise d'ouvrage PCAET sans délégation complète pour les phases restantes du PCAET. Dans tous les cas, l'élaboration du PCAET relève d'une collaboration étroite et d'une co -construction permanente entre la collectivité, la FDE80 et le(s) prestataire(s) retenu(s) pour l'élaboration du PCAET.

> Contact : Delphine ROGER Ligne directe: 03 .22. 49.30.46